



## recel successoral valeur indéterminée

Par **fontainef**, le **03/06/2023** à **18:44**

Bonjour,

le jour de l'inventaire, un colégataire s'est engagé en le consignat sur le PV à effectuer ultérieurement l'expertise d'un tableau qui a été prélevé et égaré. Tous les colégataires ont signé l'inventaire. Peu après, tous les colégataires ont prêté serment pour échapper au forfait de 5% sur le meublant, exepté le colégataire qui a pris le tableau. A ce jour, le notaire a transmis une copie de l'inventaire où n'apparait pas l'expertise du tableau prélevé.

Sans connaître la valeur du tableau, le colégataire peuvent-il engager une action en recel successoral et ce, plus d'un an après le compte de répartition ?

Cdt

Par **Marck.ESP**, le **03/06/2023** à **19:38**

Bonjour et bienvenue

Il faudrait un expertise que seul un juge peut diligenter.

Voir un avocat me semble logique.